Image not found or type unknown

Petit dej débat du 22/07/2016 : salariés en CDD : pourquoi demander une requalification en CDI ?

Actualité législative publié le **03/07/2016**, vu **2195 fois**, Auteur : CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille

CHHUM AVOCATS défend des salariés, intermittents du spectacle, journalistes, cadres, cadres dirigeants.

Lors d'un petit déjeuner débats qui se déroulera le 22 juillet 2016 de 8h30 à 10h30, les avocats du Cabinet Frédéric CHHUM interviendront sur le thème :

Intermittents du spectacle, journalistes, salariés en CDD : Pourquoi, quand, comment demander une requalification en CDI

- Conditions de validité des CDD d'usage ;
- Conséquences de la requalification en CDI ;
- Quand demander une requalification en CDI ;
- Actualité jurisprudentielle 2016 sur la requalification des CDD en CDI.

Lors d'un PETIT-DÉJEUNER DÉBAT qui aura lieu **LE VENDREDI 22 JUILLET 2016 DE 8H30 A 10H30**

Au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS – 4 rue Bayard 75008 PARIS

INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) avant le 20 juillet 2016 uniquement par email : chhum@chhum-avocats.com

CHHUM AVOCATS défend des salariés, intermittents du spectacle, journalistes, cadres, cadres dirigeants.

Le Cabinet est basé à Paris et possède un bureau secondaire à Nantes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés